

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18
Pouvoir : 5
Absents : 4

Date de la convocation : 14/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHABOT Marie-Line, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE
RENAUD Didier représenté par C INGRASSIA
ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte.**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO**DELIBÉRATION N° 63****RAPPORTEUR** : Dominique GAUTHIER**OBJET : INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR DANS LA ZAC DE LA MARMOURE AUTORISATION DONNÉE A LA MAIRE DE DEPOSER LE DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE**

Il est rappelé que les travaux d'aménagement et de viabilisation des macro-lots 11 et 12 ainsi que de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure ont démarré courant mars 2019. Dans le cadre de ces travaux, un transformateur électrique doit être installé dans le périmètre de la phase 2.

L'implantation de cette construction nécessite le dépôt d'une déclaration préalable par la Commune.

Compte tenu du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal doit autoriser Mme la Maire à signer et à déposer les permis de construire et les autorisations de travaux au nom de la Commune.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Mme la Maire à signer le dossier de déclaration préalable relatif à la pose de ce transformateur électrique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.423-1,

Vu la délibération du 24 octobre 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC de la Marmoure,

Vu la délibération du 22 octobre 2009 approuvant le dossier de réalisation de cette même ZAC,

Considérant que la réalisation des travaux d'aménagement et de viabilisation de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure nécessite la pose d'un nouveau transformateur électrique,

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- autorise Mme la Maire à signer le dossier de déclaration préalable nécessaire à l'implantation d'un transformateur électrique dans la ZAC de la Marmoure.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

